

GenderCC – Les femmes pour la justice climatique – Communication à l’OSAST, juin 2009.

GenderCC, les organisations qui la constituent et ses membres du monde entier réclament avec force l’adoption des mesures suivantes :

Les négociations des Nations unies sur le changement climatique devraient encourager la protection et la restauration des forêts et des écosystèmes qui les soutiennent, en respectant et en renforçant les droits des communautés autochtones et des habitants des forêts qui les ont toujours conservées et en mettant l’accent sur les droits et les systèmes de connaissances traditionnelles des femmes.

La préservation et la restauration des forêts pour la valeur de leur diversité biologique et pour la subsistance des populations qui les habitent ou qui en sont tributaires répond aux normes internationales sur les droits de l’homme et aux positions que la communauté internationale a adoptées.

La protection, la conservation et la restauration des forêts requièrent que leurs gardiens traditionnels, dont les femmes, les populations autochtones, les habitants des forêts et d’autres encore, participent pleinement à la prise de décisions et à la planification, de la base aux niveaux les plus élevés.

Les réglementations doivent faciliter l’application des systèmes traditionnels d’exploitation forestière qui permettent de subsister en produisant peu d’émissions de carbone.

Il faudrait mettre en place un fonds des Nations unies suffisant et indépendant des forces du marché, destiné à soutenir directement les communautés autochtones et locales pour qu’elles mettent en œuvre les activités nécessaires à la protection et à la restauration des forêts.

Ce fonds devrait servir à financer des activités de formation et de renforcement des capacités, pour que les connaissances indigènes et traditionnelles d’une part, et les connaissances technologiques et scientifiques modernes d’autre part, concourent à protéger et à faire participer aux bénéficiaires les communautés détentrices de ces savoirs, en accordant une attention toute particulière au rôle et aux besoins des femmes.

Le système REDD ne doit pas servir à compenser les émissions ni recourir à des mécanismes fondés sur le marché. Certains plans REDD, ainsi que l’initiative ‘biochar’, serviraient à maintenir en place les économies intensives en carbone, en leur permettant de compenser leurs émissions. Les émissions ‘économisées’ grâce au système REDD favoriseraient l’existence et l’expansion de ces économies, et leur donnerait même la possibilité de compenser leurs émissions en faisant des plantations industrielles d’arbres. Cela est inacceptable.

Les plantations d’arbres sont déguisées en forêts dans le cadre de REDD et des MDP ; elles bénéficient de la même protection légale des forêts ; elles sont en train de susciter des violations massives des droits de l’homme et d’endommager des écosystèmes, exacerbant ainsi le changement climatique.

Les grandes sommes d’argent que les plans REDD permettraient de transférer provoqueraient

des changements soudains dans les systèmes de production, de consommation et culturels des sociétés traditionnelles. Dans des économies devenues monétaires, les femmes seraient exclues, elles perdraient leurs droits traditionnels, leurs moyens d'existence seraient compromis et leurs systèmes de connaissances bouleversés.

Les femmes subiraient les conséquences du déplacement et de l'aliénation : elles se retrouveraient dans des situations d'exploitation inconnues (le travail dangereux et mal payé dans les usines et les mines, la prostitution, le travail domestique, etc.) et seraient exposées à davantage de violence et d'abus sexuel.

Le déplacement et la migration suscitent des conflits autour des ressources essentielles, comme l'eau, les sources d'aliments, l'accès à la terre et au travail car, quand une communauté établie doit les partager avec une population migrante, ces ressources sont soumises à des pressions excessives et les femmes en sont souvent les victimes.

GenderCC demande avec force que toute proposition faite dans ce forum respecte les droits de l'homme et ne soit pas nuisible à l'environnement ni aux personnes, en particulier lorsqu'il s'agit d'écosystèmes et de communautés vulnérables.

Ce qu'il faut, c'est réduire les émissions ; la question du financement ne doit pas aboutir à l'adoption de systèmes de compensation ou d'échange de carbone qui détournent l'attention de cet impératif. »